

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement zone piétonne dans le cadre d'une animation (distribution de flyers et déambulations d'échassiers) organisée par la Chambre des métiers & d'artisanat d'Eure-et-Loir à l'occasion de l'anniversaire de la boutique loco 14 rue Rotrou le samedi 3 septembre 2022 de 11 h 30 à 20 heures

Le Maire de DREUX,

Vu l'arrêté n° 2020-184 du 3 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-5 Inlus,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié,

Vu l'arrêté municipal du 17 septembre 2010 réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de DREUX et ceux qui ont été pris depuis pour le modifier ou le compléter,

Vu la demande faite à la date du 3 août 2022 par la S.P.L. dans le cadre d'une animation (distribution de flyers et déambulations d'échassiers) organisée par la Chambre des métiers & d'artisanat

d'Eure-et-Loir à l'occasion de l'anniversaire de la boutique loco 14 rue Rotrou le samedi 3 septembre 2022 de 11 h 30 à 20 heures,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement zone piétonne dans le cadre d'une animation (distribution de flyers et déambulations d'échassiers) organisée par la Chambre des métiers & d'artisanat d'Eure-et-Loir à l'occasion de l'anniversaire de la boutique loco 14 rue Rotrou le samedi 3 septembre 2022 de 11 h 30 à 20 heures,

ARRÊTE

Article 1er - Dans le cadre d'une animation (distribution de flyers et déambulations d'échassiers) organisée par la Chambre des métiers & d'artisanat d'Eure-et-Loir à l'occasion de l'anniversaire de la boutique loco 14 rue Rotrou, les dispositions ci-après doivent être prises zone piétonne **le samedi 3 septembre 2022 de 11 h 30 à 20 heures**.

Sécurisation de la zone piétonne

- les bornes escamotables seront bloquées en position haute de 11 h 30 à 20 heures et gérées par la police municipale qui transmettra ses ordres au Centre de vidéosurveillance pour les ouvertures ponctuelles
- la circulation y sera totalement interdite à tous véhicules
- le stationnement y sera interdit (de type gênant)

Encadrés par la police municipale, deux (2) échassiers et leurs quatre (4) accompagnateurs emprunteront les itinéraires ci-après.

De 11 h 30 à 12 h 10

- départ rue Rotrou
- rue Saint-Pierre
- Grande Rue Maurice Viollette
- rue Illiers
- Place du marché couvert (autour de la halle alimentaire)
- cour de l'Hôtel Dieu
- Grande Rue Maurice Viollette
- rue Saint-Pierre
- rue Rotrou

De 15 à 15 h 40 et de 17 à 17 h 40

- départ rue Rotrou
- rue Saint-Pierre
- Grande Rue Maurice Viollette
- rue Illiers
- Place du marché couvert
- cour de l'Hôtel Dieu
- Grande Rue Maurice Viollette
- Place Métézeau
- rue Rotrou

Un stand sera installé devant la boutique loco 14 rue Rotrou.

Article 2 - Tout véhicule trouvé en infraction sera enlevé aux frais et risques du propriétaire.

Article 3 - Conformément aux normes en vigueur, la signalisation nécessaire sera mise en place par le service voirie & signalisation de la ville de DREUX.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services de la ville de DREUX, le pétitionnaire, Monsieur le Commissaire divisionnaire (Chef de la circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Chef de la police municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Fait à DREUX, le **25 AOUT 2022**



Pour le Maire,
Par délégué,

Sébastien LEROUX,
Adjoint délégué à la transition écologique,
action cœur de ville & services techniques